



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le Conseil de cette municipalité a adopté lors de sa séance tenue le 2 septembre 2025, la résolution numéro 2025-09-158 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution :

- La séance ordinaire initialement prévue pour le mardi 7 octobre 2025 est devancée au mercredi 1er octobre 2025, à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié auprès de l'administration municipale ou sur le site Web de la municipalité.

Donné à Saint-David, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

**Mark McDuff, DMA**  
**directeur général et**  
**greffier-trésorier**